



Compte rendu du 10 décembre 2019 à 18 h 30

L'An Deux Mille Dix Neuf

Le 10 décembre à 18h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de :

Monsieur ROSELEUX Jean-Paul, Maire

Etaient présents :

Martine OLIVIER, Marcel CHATELAIN, Adjointes,

Mesdames : Murielle BERNAILLE, Catherine CHOPIN, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFROY, Marie-Christine GARAPON, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES.

Messieurs : Marc BRODIN, Michel CHAIR, Jean-Claude CONVERSAT, Didier FORTIER, Daniel LEDUC, Franck LEMAIRE, Lahcen MIRI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : David BAUDRY, Gilbert LEGRAND, Edwige POIX.

- Annick BENTZ donne pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX

Murielle BERNAILLE/GRANSON et Michel CHAIR sont désignés assesseurs.

Daniel LEDUC est élu secrétaire de séance.

Murielle GIVRY, Directrice Générale des Services, forme le personnel administratif.

En préambule, le Maire a demandé au conseil municipal s'il acceptait de modifier l'ordre du jour de la présente session et de rajouter les délibérations suivantes :

- **Délibération n° 08b : Subvention exceptionnelle à l'Athlétic Club de Château-Thierry pour l'organisation des championnats de l'Aisne de crosscountry au Parc des Bruyères.**

Le conseil municipal a accepté cette modification d'ordre du jour,

Puis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROSELEUX, Maire, le Conseil Municipal a :

- Approuvé à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2019,
- Acté la mise à dispositions de locaux intercommunaux pour l'installation de la maison de santé,
- Voté une décision modificative de crédits pour le budget communal,
- Voté les tarifs communaux 2020,
- Autorisé la liquidation des factures d'investissement avant le vote du BP 2020,
- Approuvé le rapport de la commission locale d'évaluation des charge transférées de la CARCT,
- Accepté de reverser au Syndicat Scolaire du Tardenois le montant des charges restituées par la CARCT dans le cadre de l'exercice de la compétence « périscolaire »,
- Refusé de verser une subvention à l'association « Royal Bazar Production » au titre de l'exercice 2019,
- Modifié les conditions d'attribution de la subvention annuelle au Comité des Fêtes du Muguet,
- Décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Athlétic Club de Château-Thierry pour l'organisation des championnats de l'Aisne de crosscountry au Parc des Bruyères,
- Sollicité le Conseil Départemental de l'Aisne pour une subvention dans le cadre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » pour l'acquisition de WC Automatiques rue du Château,

- Modifié le tableau des effectifs communaux, à compter du 01.01.2020,
- Fixé les modalités d'application du compte épargne-temps dans la collectivité,
- Décidé de la rénovation des feux tricolores, place Aristide Briand, et a chargé l'USEDA de pourvoir à ces travaux,
- Accepté l'adhésion de la commune de Rocourt-saint-Martin à l'USESA,
- Pris acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, présenté par l'USESA.

La séance est levée à 19 h 30.

Le Maire,

Jean-Paul ROSELEUX